



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 079 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 28 mai 2013

Président

M. Rodney Weston

Comité permanent des pêches et des océans

Le mardi 28 mai 2013

•(1110)

[Traduction]

Le président (M. Rodney Weston (Saint John, PCC)): Je déclare la séance ouverte.

Messieurs, je tiens à vous remercier d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer aujourd'hui. Nous vous sommes vraiment reconnaissants d'avoir adapté votre horaire du temps pour nous, et nous avons bien hâte de nous entretenir avec vous à l'instant.

Comme notre greffier vous l'a probablement indiqué, nous sommes au beau milieu d'une étude et nous aimerions discuter avec vous des travaux que vous avez réalisés. Nous sommes tous impatients de vous poser des questions et d'entendre votre déclaration.

Monsieur Lindsey, je crois que vous allez commencer l'exposé.

M. Dan Lindsey (directeur, Direction de la faune et du poisson, Gouvernement du Yukon): D'accord. Merci de l'invitation. Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, nous débiterons brièvement par la déclaration.

Le président: Certainement.

M. Dan Lindsey: Nathan Millar discutera plus précisément de l'état actuel des pêches.

Le président: Merci beaucoup.

Je dois vous prévenir à l'avance que si je vous interromps parfois, je m'excuse de vous offenser, mais les membres doivent respecter un laps de temps donné pour poser leurs questions. C'est pour essayer de faire en sorte, par souci d'équité, que tous les membres aient l'occasion de poser des questions.

Je vais maintenant vous céder la parole pour que vous puissiez faire votre exposé, et nous passerons ensuite à la période de questions.

M. Dan Lindsey: D'accord.

On mettait l'accent sur l'état des pêches au Yukon et on cherchait à fournir un peu de contexte. Jusqu'en 1989, le Yukon n'avait géré que la faune, et par l'entremise de quelques ententes et négociations, nous avons conclu l'entente Canada-Yukon en 1989, qui conférait essentiellement au Yukon le pouvoir administratif de gérer les poissons d'eau douce, mais pas les poissons anadromes. L'entente visait entre autres également l'habitat, les inspections du poisson et l'aquaculture. Nous avons ajouté l'aquaculture un an ou deux plus tard, si je ne m'abuse. Nous nous conformons à ce système depuis 1989 essentiellement. Des fonds ont été transférés et quelques ajustements ont été apportés à nos transferts de base, mais l'entente a essentiellement fait en sorte que le Yukon participe à la gestion des poissons d'eau douce.

À peu près à la même époque, nous entamions la négociation des ententes sur les revendications territoriales, et au début des années 1990, nous avons conclu quatre ententes définitives et ce

que nous avons appelé l'entente-cadre définitive. Pour votre gouverne à tous, ces ententes ont vraiment changé le contexte de la gestion des ressources, plus particulièrement de la gestion des ressources halieutiques et fauniques, et ce, de façon significative au Yukon. L'entente ne visait pas uniquement les Autochtones. Elle créait un nouveau régime de gestion pour l'ensemble du Yukon, auquel tous les Yukonnais et les visiteurs se sont adaptés.

Permettez-moi de vous expliquer brièvement ce que les ententes font. Elles ont créé plusieurs entités, une Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques, un sous-comité sur le saumon et des conseils sur les ressources renouvelables pour chaque secteur des Premières Nations. Nous avons conclu 11 traités modernes. Trois secteurs n'ont pas de traité et deux sont des traités des eaux limitrophes. Dans l'ensemble, nous sommes en assez bonne posture en ce qui concerne les traités modernes. Pendant près de 20 ans, nous avons essentiellement géré les poissons d'eau douce, traité avec ces entités et les localités, et entendu leurs points de vue.

Pourquoi entreprendre un examen de l'état des pêches? Après 20 ans, on doit souvent procéder à un examen rétrospectif pour établir ce que l'on doit faire dans l'avenir, ce qui fonctionne, ce que les utilisateurs font, quelles sont les tendances, et peut-être même quelles sont les lacunes auxquelles on pourrait se heurter. Quel est essentiellement le critère décisif? Que faisons-nous? Atteignons-nous les objectifs dont nous avons convenu dans les ententes définitives, et nos principes généraux en matière de conservation sont-ils respectés en vertu de la Loi sur les pêches et des pratiques en matière de gestion des ressources?

Nous avons désormais une section vouée aux pêches. Elle est petite, mais très efficace. Nathan en assure la gestion depuis quelque temps. L'une des préoccupations globales est comment nous nous tirons d'affaire concernant les pêches. Comme nous en sortons-nous collectivement? C'est une question que nous avons reçue directement de plusieurs organismes de revendications territoriales et des Premières Nations. Nous n'avons vraiment qu'un Yukon; ce n'est pas comme si nous pouvons passer à autre chose. Si nous n'assurons pas une gestion adéquate, il faudra beaucoup de temps pour rétablir les stocks, surtout dans le Nord, où il faut parfois attendre des décennies avant que les taux de croissance des poissons reviennent à la normale.

Voilà qui explique pourquoi nous avons entamé l'examen de l'état des pêches et qui décrit qui nous sommes et d'où nous venons, en somme. Si vous avez des questions, je peux y répondre tout de suite ou je peux attendre à plus tard. Je vais maintenant céder la parole à Nathan, qui pourra vous fournir plus de détails.

Le président: Merci.

On vous écoute, monsieur Millar.

M. Nathan Millar (biologiste principal des pêches, gestionnaire par intérim des programmes relatifs à l'habitat, Gouvernement du Yukon): Merci.

Comme Dan l'a dit, ce qui nous a poussé à produire le rapport, c'est que nous nous occupions de la gestion des pêches au Yukon depuis 20 ans, et il était temps de nous pencher attentivement sur ce que nous faisons et sur ce que nous souhaitons faire. C'était dans le but de regrouper toutes les données d'hier et d'aujourd'hui au même endroit, d'établir le contexte dans lequel nous gérons les pêches, de cerner quelques-unes des conditions propres aux pêches dans le Nord et d'évaluer où nous en étions.

La première fois que nous avons regroupé les données au même endroit, nous avons examiné la situation dans l'ensemble du territoire, par plan d'eau ou par espèce. Nous nous sommes demandé comment ces populations se portaient. Nous avons cherché à savoir si nous utilisions les outils de gestion que nous voulions utiliser et si ces outils étaient appropriés pour obtenir les renseignements qu'il nous fallait pour prendre de bonnes décisions. Nous avons recueilli beaucoup de détails au sujet de chacune des espèces et analysé en profondeur le type d'information que nous avons recueilli au cours de ces 20 ans, puis nous nous sommes tournés vers l'avenir pour déterminer si nous devrions faire les choses différemment dans le futur. Le rapport nous a permis de relever les préoccupations émergentes et de tirer des leçons utiles quant aux aspects en matière de gestion des pêches sur lesquels nous voulions nous concentrer pour les 20 prochaines années.

Pour passer à quelques-unes des leçons que nous avons tirées, les stocks de poissons se portent très bien au Yukon de façon générale. Il y a quelques exceptions notables, mais ce sont des exceptions dont nous sommes au courant et auxquelles nous consacrons plus de temps pour gérer la situation. Nous avons découvert que notre capacité de surveiller ces populations était limitée dans une certaine mesure, et le rapport nous a vraiment amenés à examiner de nouveaux moyens plus économiques et plus solides de surveiller les pêches pour que nous puissions prendre de bonnes décisions fondées sur des données scientifiques concernant la manière de gérer ces stocks.

Comme Dan l'a très bien expliqué dans son introduction, la communication avec nos partenaires et le contexte dans lequel nous gérons les pêches au Yukon sont uniques. Il y a certains traits communs avec d'autres autorités du Nord, mais dans le cadre des ententes définitives, la façon dont nous effectuons nos travaux avec nos partenaires des Premières Nations et des conseils de ressources régionaux est un élément crucial. Nous avons jugé important de renforcer ces relations.

Il y avait quelques tendances et menaces à l'horizon dont nous étions au courant, et nous commençons à faire des démarches en vue de les éliminer. Citons notamment les espèces aquatiques envahissantes. Nous sommes encore en bonne posture en ce qui concerne les espèces aquatiques envahissantes, mais nous savons qu'elles constituent une menace. Nous commençons à mettre au point des programmes à cet égard car nous pouvons voir les effets néfastes qu'entraînent ces espèces.

Ce ne sont là que quelques points à retenir concernant les travaux que nous avons menés.

Je vais m'arrêter là, monsieur le président.

•(1115)

Le président: Merci beaucoup, messieurs.

Nous allons maintenant passer à la période des questions.

Nous commencerons avec M. Sopuck.

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Excellent. Merci. J'ai aimé vos observations.

En ce qui concerne les stocks de poissons, vous avez fait valoir que les pêches se portent plutôt bien de façon générale, à quelques exceptions près.

Quels stocks de poissons au Yukon se portent mal?

M. Nathan Millar: Merci de la question.

Ce serait davantage les populations d'espèces précises. Les trois principales espèces qui sont les plus fortement pêchées sont l'ombre de l'Arctique, le grand brochet et le touladi. Parmi chacune de ces trois espèces, nous avons découvert que certaines populations étaient surexploitées dans une certaine mesure. Les pêches au Yukon ne sont pas réparties uniformément dans l'ensemble du territoire; elles sont habituellement près des collectivités, et plus particulièrement aux alentours de Whitehorse. Il s'agit ordinairement de lacs de petite taille situés près de terrains de camping, par exemple, ou près des villes. Je fais allusion ici aux populations de touladis.

Pour certaines espèces de poissons d'eau douce comme l'ombre de l'Arctique, les gens semblent savoir ordinairement où se trouvent les bonnes zones de frai, si bien que celles qui sont facilement accessibles ont été épuisées sur un certain nombre d'années. Nous dirions principalement que les populations de touladis et d'ombres de l'Arctique ont décliné, et nous constatons que les populations de lottes ont probablement décliné dans une certaine mesure, mais nous avons un peu moins de renseignements à leur sujet. Nous sommes en train de nous pencher là-dessus.

•(1120)

M. Robert Sopuck: D'accord, excellent.

Quelle est la valeur approximative en dollars de la pêche sportive, de la pêche commerciale et des pêches intérieures au Yukon?

M. Nathan Millar: Les données dont je dispose pour la pêche sportive proviennent d'une enquête nationale dirigée par le MPO qui a été menée sur cinq ans partout au pays. Nous estimons à partir de cette enquête et des dépenses directes et indirectes que la pêche sportive dans tout le territoire s'élève à environ 23 millions de dollars.

La pêche commerciale est faible à l'heure actuelle. Étant donné la façon dont elle est réglementée, il serait possible d'en accroître un peu l'importance. Nous n'avons pas des estimations directes de la valeur, mais je peux vous dire qu'il y a probablement de 5 à 10 pêcheurs commerciaux à temps partiel. Comme ils vont à la pêche un ou deux mois par année, la valeur pécuniaire y étant rattachée est donc faible.

Pour donner le contexte des pêches intérieures au Yukon, elles sont pour ceux qui mènent un mode de vie traditionnel, où ils passent de longues périodes loin des villes ou des épiceries. Il y a ordinairement de 10 à 20 de ces permis qui sont délivrés chaque année. Ces personnes pratiquent la pêche pour se nourrir.

M. Robert Sopuck: Vous avez dit que les espèces aquatiques envahissantes constituent une préoccupation. Quelles espèces vous inquiètent-elles principalement?

M. Nathan Millar: Nous avons réalisé une évaluation de la menace, qui est un document distinct que je me ferai un plaisir de remettre au comité, s'il souhaite l'avoir, et qui énonce du mieux possible certains des principes biologiques ou certaines des caractéristiques biologiques des espèces, pour déterminer si elles seront susceptibles de survivre dans les eaux du Yukon, car c'est une question que nous devons tenir compte en raison du climat. Nous avons également demandé comment ces espèces seraient introduites au Yukon et quel genre de torts elles causeraient, le cas échéant.

Nous nous sommes limités à une liste plus courte d'espèces. Elle englobe certaines espèces de poissons, des parasites et des algues. Je n'ai pas la liste avec moi en ce moment, mais nous parlons de quelques espèces comme la didymo, qui est une algue multifilaire que nous avons au Yukon. Nous ne savons pas à quel point elle est envahissante, mais c'est quelque chose que nous commençons à surveiller en ce moment.

Pour répondre plus directement à votre question, nous avons effectué ces travaux, mais ils sont fondés sur notre meilleure analyse des espèces qui devraient être introduites, quant à savoir si elles y resteraient et, le cas échéant, quel genre de dommages elles causeraient. Ce sont là les questions que nous posons.

M. Robert Sopuck: Puisque notre comité envisage de mener une étude sur les pêches dans le Nord, quelles lacunes pourrions-nous combler si nous pouvions pousser l'idée plus loin? Si nous allons de l'avant avec notre étude, qu'aimeriez-vous que nous fassions?

M. Dan Lindsey: Une chose qui me vient à l'esprit, si l'on se concentre plus précisément sur le sujet des espèces aquatiques envahissantes que l'on vient d'aborder — et on participe bien entendu à un comité avec le Canada —, c'est que dès que des espèces se déplacent, que ce soit par bateau ou peu importe, dès qu'elles atteignent le Canada, on ne les surveille pas. Il est très difficile de surveiller les espèces qui se déplacent d'une province ou d'un territoire à l'autre. Je sais qu'on a souvent soulevé la question de savoir comment prévenir le déplacement des espèces envahissantes au Canada.

C'est une question difficile à comprendre pour tout le monde. Nous avons besoin soit d'une mesure législative, ce que chaque province ou territoire devraient élaborer, soit d'un document plus global. C'est l'un des aspects entourant les espèces envahissantes. Je vais laisser le soin à Nathan d'expliquer l'autre, qui se rapporte davantage à la gestion des populations.

• (1125)

M. Nathan Millar: Je suis d'accord avec Dan. Je pense qu'il nous serait très utile d'avoir plus de renseignements au sujet des espèces envahissantes, des risques qu'elles envahissent les environnements du Nord et du type de répercussions qu'elles auraient.

Les changements climatiques sont toujours dans notre esprit car le Nord est en train de changer beaucoup plus rapidement que les régions plus au sud, si bien que nous devons nous pencher sur la façon dont les changements climatiques, que ce soit la température ou les précipitations, auront une incidence sur les ressources halieutiques. Je sais que de bons travaux ont été réalisés jusqu'à présent, mais c'est un sujet qui ne quitte jamais notre esprit.

Je pense également qu'il y a des lacunes au chapitre de la science fondamentale et de la compréhension des populations de poissons. Le Nord est habituellement une région qui suscite beaucoup d'intérêt, mais nos connaissances du Nord sont probablement moins approfondies que nos connaissances des régions plus au sud et plus étudiées. Même comprendre les causes des pressions qu'entraînent la productivité et l'exploitation sur les stocks de poissons est quelque chose sur lequel on travaille depuis de nombreuses décennies, mais la portée de ces travaux et la compréhension ne sont pas aussi importantes que pour les régions plus au sud.

M. Robert Sopuck: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Chisholm.

M. Robert Chisholm (Dartmouth—Cole Harbour, NPD): Merci, monsieur le président.

Messieurs, je suis ravi que vous soyez des nôtres aujourd'hui. Je suis Robert Chisholm, député de la Nouvelle-Écosse.

Notre comité se réjouit d'explorer le sujet des pêches et de l'incidence des pressions exercées sur les pêches dans le Nord. Nous nous intéressons énormément au rapport sur les pêches au Yukon qui a été produit en 2010. Je suis heureux d'avoir l'occasion de discuter plus en détail de certaines questions que vous avez soulevées.

Je tiens tout d'abord à vous signaler que votre rapport était très instructif. Il traite de la transition vers une gestion axée sur les écosystèmes et sur les bassins hydrographiques pour administrer vos pêches. Pourriez-vous expliquer un peu cette transition et aborder brièvement la relation avec le MPO à cet égard?

M. Nathan Millar: Bien sûr. Je vous remercie de la question.

L'idée qui sous-tend ce que nous considérons comme une gestion axée sur les écosystèmes et les bassins hydrographiques tient essentiellement au fait que les espèces de poissons qu'on retrouve dans des bassins hydrographiques donnés ont énormément de points en commun. Pour ces raisons, il est logique sur le plan biologique et scientifique de les gérer ou de les envisager collectivement.

Un exemple qui me vient à l'esprit est celui de la région des lacs du sud du Yukon, qui se situe près de Whitehorse. Il y a là-bas une chaîne de très grands lacs reliés par des petites rivières et des rivières un peu plus longues. Nous avons constaté que les poissons circulaient énormément entre ces lacs. Jusqu'à maintenant, nous avons principalement géré les poissons un lac à la fois. Toutefois, nous nous sommes rendu compte qu'en raison de l'interdépendance de ces lacs et des populations qui les habitent, nous devons les envisager comme un tout. Donc, c'est ce que nous entendons par gestion axée sur les écosystèmes et les bassins hydrographiques — nous examinons l'interdépendance des espèces et des populations que nous gérons.

Je me demandais si vous pourriez clarifier la deuxième partie de votre question concernant notre relation avec le MPO. Aimerez-vous savoir comment, en général, les gouvernements se répartissent les tâches, si vous voulez, ou aviez-vous une question plus précise à poser?

• (1130)

M. Robert Chisholm: Tout d'abord, permettez-moi de vous dire que je comprends ce que vous dites à propos de l'interdépendance des écosystèmes, en ce qui a trait aux populations de poissons et au rôle important que l'habitat joue dans la protection de celles-ci.

J'essaie de me faire une idée du rôle que le MPO joue au Yukon et de la mesure dans laquelle il vous aide, vous et vos partenaires, et collabore avec vous afin d'assurer cette gestion, que ce soit sur le plan scientifique ou au chapitre de la protection de l'habitat. Quel rôle joue-t-il?

M. Nathan Millar: En 1989, le Canada a délégué les pouvoirs de gestion au gouvernement du Yukon, mais ceux-ci ne comprenaient pas la gestion de l'habitat. Cette responsabilité relève toujours de Pêches et Océans Canada. Ses employés sont chargés de gérer tous les habitats des salmonidés et des poissons d'eau douce. Par conséquent, nous travaillons étroitement avec eux, étant donné que nous gérons les poissons d'eau douce, mais qu'ils sont responsables de gérer leur habitat.

M. Robert Chisholm: Voilà qui est intéressant. J'étais curieux de savoir en quoi consistait l'entente conclue en 1989 et, selon moi, vos remarques vont au cœur du problème. Donc, le MPO est toujours responsable de la gestion de l'habitat.

M. Nathan Millar: C'est exact.

M. Robert Chisholm: Comme vous le savez, on a apporté d'importantes modifications à la Loi sur les pêches l'année dernière, en particulier en ce qui concerne la question de la protection de l'habitat. Avez-vous remarqué des changements dans les ressources que le MPO affectait au Yukon et dans la priorité qu'il accordait au territoire en vue de poursuivre son travail de protection de l'habitat des poissons?

M. Dan Lindsey: Pour être franc, je pense que nous sommes en plein changement. Il est évident que le nombre de personnes chargées d'effectuer ce genre de travail a changé. Nous remarquons probablement que l'accent est mis davantage sur les salmonidés que sur les espèces non anadromes.

Des dispositions uniques en leur genre sont également prévues au Yukon. Notre régime d'exploitation des placers est différent. Il impose des normes différentes en matière d'évaluation et de gestion des risques pour les habitats. C'est un peu inhabituel comparativement à ce qui se fait dans le reste du pays.

Donc, oui, nous avons observé certains changements. Nous espérons que ceux-ci n'entraîneront pas l'élimination des dispositions relatives à la gestion de l'habitat qui sont liées au programme de gestion de l'habitat d'eau douce. Toutefois, cela s'est probablement déjà produit. Nous traversons une période de transition en ce moment, et nous n'avons pas encore déterminé à quoi ressemblera la nouvelle structure prévue par les mesures législatives et quelle sera son incidence complète.

Je ne sais pas si ma réponse vous aide.

M. Robert Chisholm: Elle m'aide, et je vous en suis reconnaissant. Nous ne sommes pas ici pour parler des changements législatifs mais, surtout à la lumière de l'entente que le Canada a conclue avec le Yukon, il est important que nous comprenions la relation que celui-ci entretient avec le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministère des Pêches et des Océans. Donc, je vous remercie de votre réponse.

M. Dan Lindsey: Pour résumer, je pense qu'on peut dire sans risquer de se tromper qu'au fil des ans, nous avons entretenu d'excellents rapports avec la région du Nord. Je pense que ce partenariat est très satisfaisant. Pour être franc, je crois que ce dernier est attribuable en partie au fait que nous avons cette activité en commun et que celle-ci est bien définie. Par conséquent, nous l'exerçons ensemble. Selon moi, ce modèle était excellent.

Merci.

M. Robert Chisholm: Je suis heureux de l'entendre.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Allen.

M. Mike Allen (Tobique—Mactaquac, PCC): Merci, monsieur le président, merci, messieurs, d'être venus. Nous vous en sommes vraiment reconnaissants.

Je tiens à vous poser quelques questions concernant le fait d'obtenir un haut niveau pour tous les types de pêche pratiqués au Yukon. Dans les réponses que vous avez données à M. Sopuck, vous avez mentionné que le secteur de la pêche récréative produisait des recettes directes et indirectes de l'ordre de 23 millions de dollars par année. De plus, votre rapport indique que le nombre de pêcheurs non résidents et de jeunes pêcheurs diminue.

Pouvez-vous me dire quelles répercussions cette diminution aura, selon vous, sur ces quelque 23 millions de dollars, dans les années à

venir? Quelles sont quelques-unes des stratégies que vous mettez en oeuvre pour renverser cette tendance?

• (1135)

M. Nathan Millar: Merci. Voilà une excellente question. Il est certain que, dans notre rapport, l'analyse des tendances en matière de participation et de pêche récréative au Yukon a, entre autres, démontré très clairement que certaines catégories commençaient à régresser légèrement. Dans l'ensemble, je qualifierais les chiffres de relativement stables en ce moment, mais les indicateurs nous portent à croire qu'au cours de 10 à 20 prochaines années, le nombre de personnes qui pratiquent la pêche récréative diminuera.

Je ne suis pas un économiste et, en conséquence, je ne peux pas parler de ces chiffres avec assurance mais, en ma qualité de biologiste, j'estime que nous observerons une réduction des dépenses qui coïncidera avec le déclin des activités de pêche récréative, ce qui est préoccupant. De plus, du point de vue des pêches et de la gestion, la participation réduite des pêcheurs est inquiétante en raison de certains des avantages non économiques qu'ils apportent. Donc, ce que j'entends par là, c'est que les gens qui parcourent le territoire, participent à la pêche récréative et entrent en contact avec les espèces ont tendance à souhaiter maintenir leurs populations et préserver les écosystèmes. Si nous commençons à remarquer un nombre plus restreint de participants à l'activité, je crains personnellement qu'il n'y ait plus autant de gens prêts à défendre les intérêts de ces importantes ressources qu'il y en avait par le passé. En tant que gestionnaire des pêches, cela me préoccupe vraiment.

Vous savez quoi? J'ai parlé à des collègues des quatre coins du pays, et j'ai constaté que tous observaient ces tendances. Ce phénomène n'est pas propre au Yukon. À l'échelle nationale, et peut-être même à l'échelle mondiale, les jeunes pratiquent moins la pêche. L'âge moyen des pêcheurs du Yukon augmente et ce, à un rythme très rapide.

Pour s'attaquer à ce problème, il faudra mettre en oeuvre de nombreux programmes, éduquer un grand nombre de jeunes et tenter fréquemment de les encourager à pratiquer la pêche récréative. En ce qui concerne la forme que ces programmes prendront, je pense que nous effleurons à peine la surface en ce moment. Mais, comme je l'ai indiqué, ce phénomène ne se limite pas nécessairement au Yukon. Je pense que toutes les administrations du pays font face au même problème.

M. Mike Allen: Donc, les membres de l'industrie du tourisme observent un peu la même chose, en ce sens qu'il y a aussi moins de gens qui visitent la région et qui achètent des forfaits de vacances?

M. Nathan Millar: Je ne suis pas certain que nous sommes en mesure de déceler des tendances précises de ce genre en ce moment. Il faudrait que nous menions une analyse plus approfondie que celle que nous avons réalisée. Les voyageurs que nous avons consultés nous ont dit qu'en ce moment, l'état de l'économie mondiale avait une incidence nettement plus marquée sur les profits qu'ils enregistrent d'une année à l'autre que ces fortes tendances.

M. Mike Allen: D'accord. Merci.

Je crois comprendre que vous mettez en oeuvre un programme d'ensemencement au Yukon afin d'aider peut-être les populations sauvages à échapper à l'attention des pêcheurs. En ce qui a trait à vos observations concernant les efforts de pêche inégaux, le problème tient davantage au fait que l'appauvrissement des stocks survient aux endroits où les gens peuvent se rendre aisément. Le programme d'ensemencement contribue-t-il à protéger les populations sauvages des efforts de pêche?

M. Nathan Millar: Oui. Nous croyons que c'est le cas, et c'est ce que les données semblent indiquer. Comme vous l'avez dit, le programme est motivé premièrement par le désir d'offrir aux gens des occasions de pêcher très aisément, près de leur collectivité. Donc, cela les fait sortir de leur maison. Le programme engendre donc des occasions de pêcher tout en permettant aux espèces sauvages, qui ont tendance à être plus sensibles et à croître plus lentement, d'échapper aux pressions exercées par les pêcheurs.

Les lacsensemencés — il y en a 23 dans l'ensemble du territoire — se situent habituellement près des collectivités, et ils sont utilisés intensivement. Le programme remporte beaucoup de succès. Le week-end dernier, nous avons procédé à l'une de nos activités d'ensemencement. Quarante jeunes sont venus nous aider à relâcher une partie des alevins dans un lac près de Whitehorse. Les collectivités participent énormément à toutes les étapes de cette activité.

• (1140)

M. Mike Allen: D'accord. Merci.

Je veux simplement vous poser une question concernant certains des autres moteurs économiques. Nous savons que l'avenir de la pêche commerciale au Yukon est incertain, mais puis-je vous poser une question concernant l'aquaculture et la mesure dans laquelle est pratiquée au Yukon?

D'après ce que j'ai compris, il s'agit de petites exploitations. Elles n'exercent pas beaucoup d'activités, et leur valeur est estimée. Pouvez-vous parler un peu de la nature de l'industrie de l'aquaculture au Yukon, et pensez-vous qu'elle pourrait se développer?

M. Nathan Millar: Bien sûr. Je vais vous donner simplement un aperçu, puis, Dan, vous pourriez peut-être leur parler de l'avenir qu'on prévoit pour l'aquaculture.

Je dirais que, chaque année, nous délivrons à peu près une douzaine de permis. Au Yukon, il y a deux principaux types d'aquaculture. L'un d'eux est familial et fondé sur l'ensemencement... De plus, des alevins sont utilisés pour ensemercer des étangs. On les laisse croître, puis on les récolte. Ces étangs ont tendance à se trouver dans des régions plus éloignées. On s'y rend par avion ou par VTT. En général, les poissons produits par ce type d'aquaculture sont consommés seulement localement.

Ensuite, des ombles chevaliers sont élevés dans un parc de stockage à des fins d'exportation. Ses installations se trouvent à Whitehorse. Les poissons font l'objet d'une certaine transformation, puis ils sont exportés en Amérique du Nord, voire dans le monde entier. Le parc produit 30 000 kilogrammes de poisson par année.

Comparée à l'industrie de l'aquaculture canadienne, celle du Yukon est très limitée. À ma connaissance, la production du parc de stockage est relativement stable. La production locale à petite échelle est aussi relativement stable, bien qu'elle soit très faible, je dirais. De plus, une poignée d'exploitants alimentent activement le marché local à l'aide de leurs produits.

M. Dan Lindsey: J'ajouterais que le problème qu'éprouve ce que, faute d'un meilleur terme, je qualifierai de programme d'élevage de poissons en étang est lié au fait que ce dernier se déroule loin des marchés. Je pense que ces produits sont à peine rentables et, par conséquent, les producteurs ont du mal à surmonter l'obstacle de la distance. Comme Nathan l'a mentionné, ce commerce est sensé quand une partie des poissons produits sont vendus localement mais, quand le marché est éloigné, les choses se compliquent un peu plus.

M. Mike Allen: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les invités d'avoir accepté de comparaître.

Essentiellement, vos pêches ne me sont pas très familières. Avez-vous simplement effleuré la question de vos attentes? J'aimerais que vous nous fournissiez un peu plus de renseignements sur ce qui adviendra, selon vous, de votre pêche commerciale et de votre pêche récréative. Si j'examine la pêche récréative, juste dans ma tête, je crois que... Si je vous ai bien compris, votre pêche récréative régresse en raison d'une diminution du nombre de pêcheurs étrangers, ce qui est difficile à comprendre. J'aurais pensé que les touristes apprécieraient l'occasion de visiter le Nord et de vivre une expérience exceptionnelle.

Si vous pouviez tout d'abord nous en dire davantage à cet égard, je vous en serais reconnaissant. Il m'est difficile de comprendre pourquoi les gens ne souhaiteraient pas visiter ce coin. Les gens ont l'argent nécessaire, et ils aimeraient vivre la merveilleuse expérience d'un voyage dans le Nord et d'un séjour en milieu sauvage. Des excursions de ce genre sont-elles organisées, ou quoi?

M. Dan Lindsey: Certains de ces voyages sont assurément axés sur les poissons. Parfois, on remarque que ces activités sont reliées à d'autres. Dans le secteur de la chasse et des pourvoiries, la pêche est une activité connexe, mais elle revêt une grande importance. De plus, le Yukon offre un éventail d'activités récréatives en milieu sauvage, comme de faire du canot sur la rivière Yukon ou des descentes en eau vive dans certaines des parties les plus turbulentes de celle-ci. La pêche fait partie intégrante de ce programme. Il y a aussi des possibilités de se consacrer entièrement à la pêche de certains poissons, mais la demande pour ces activités n'augmente pas énormément. Cela pourrait arriver, mais les activités de pêche sont habituellement combinées à d'autres activités.

L'un des aspects de notre pêche récréative que je veux vous signaler tient au fait que le taux de participation de nos résidents à cette activité est probablement l'un des plus élevés, voire le plus élevé, qui soit. Je pense que c'est une bonne chose. Comme Nathan l'a mentionné, une question d'âge entre en jeu, et les jeunes ne se livrent pas autant à la pêche. Dans le secteur de la chasse, nous avons observé un léger renversement de la situation. Le nombre de jeunes chasseurs diminuait constamment, mais il remonte maintenant. Les Américains ont observé la même tendance au cours des dernières années.

Il est difficile de dire ce que l'avenir nous réserve au chapitre de la participation. Des tendances à la baisse peuvent changer. Nous avons récemment observé ce phénomène dans le domaine de la chasse. Toutefois, nous ignorons s'il s'agit d'une anomalie passagère ou d'une nouvelle tendance. La majeure partie de nos efforts demeurent axés sur la pêche récréative, car la pêche commerciale ne contribue pas autant à l'économie que les pêcheurs à la ligne résidents et non résidents pris dans leur ensemble.

• (1145)

L'hon. Lawrence MacAulay: Est-ce parce que vous êtes trop éloignés des marchés?

M. Nathan Millar: Permettez-moi de vous donner un aperçu de la pêche commerciale. Je pense qu'il sera utile de comprendre pourquoi il en est ainsi.

Essentiellement, nous exerçons nos activités de pêche commerciale sur les grands lacs du Yukon. Nous avons un permis de pêche commerciale pour six lacs. Le défi que nous devons relever, c'est qu'il s'agit de lacs où il y a aussi d'importantes activités de pêche récréative. On porte une grande attention à la pêche commerciale, qui est faite à l'aide de filets. Les pêcheurs à la ligne viennent et constatent qu'il y a un conflit.

La capacité de l'industrie d'accroître ses activités est limitée en grande partie par l'activité concurrente de la pêche récréative. Étant donné que la pêche récréative est très importante et tient une place prédominante dans la vie de beaucoup de Yukonnais, elle a une valeur très élevée. Par conséquent, la capacité d'expansion de l'industrie de la pêche commerciale est très limitée. En somme, ces industries se partagent l'espace. Peu de lacs intouchés pourraient maintenir la productivité nécessaire à la pêche commerciale.

J'espère que cela vous donne une idée des obstacles auxquels serait confrontée une entreprise de pêche commerciale au Yukon.

M. Dan Lindsey: Pour les lacs, dans beaucoup de cas, il s'agit principalement d'une question de productivité. Si vous voulez augmenter la récolte commerciale, vous devrez probablement réduire celle du secteur récréatif.

L'hon. Lawrence MacAulay: Nous avons l'habitude de ce genre de conflit.

Vous pêchez donc dans six plans d'eau, dans six lacs? Pourquoi s'agit-il seulement de ces six lacs, ou pourquoi ne l'étend-on pas ailleurs? Ou avez-vous répondu à cette question en disant que le marché n'existe pas, que la pêche commerciale n'est pas là, ou que la pêche récréative n'est pas là?

M. Nathan Millar: Un processus a été entrepris. Dan a parlé du contexte politique et réglementaire dans lequel se fait la gestion des pêches. Au Yukon, cela se fait surtout par l'intermédiaire de processus qui découlent des accords définitifs. Les intervenants, les Premières Nations et les conseils des ressources ont participé à ce processus de gestion coopérative; il s'agit donc de conseils des ressources renouvelables régionaux.

On a examiné la pêche commerciale et les plans d'eau qui se prêteraient bien à ce genre d'activité. Ces six lacs étaient traditionnellement utilisés pour la pêche, mais ils étaient aussi assez grands et avaient une production suffisante, ce qui en fait des endroits de choix pour mener ce genre d'activité.

Je suppose qu'il y a divers aspects que l'on doit prendre en compte. Il faut notamment tenir compte de la productivité biologique du système, mais aussi des valeurs sociales et de l'interaction avec les autres secteurs de la pêche lorsqu'on prend des décisions sur les endroits où la pêche commerciale devrait avoir lieu.

• (1150)

L'hon. Lawrence MacAulay: Dois-je comprendre que ces plans d'eau sont plus accessibles pour la pêche récréative ou pour la pêche commerciale? Ai-je raison?

M. Nathan Millar: Tous sont accessibles par la route et par l'autoroute.

L'hon. Lawrence MacAulay: Quelle pêcherie ne l'est pas? Je pense que... et je fais peut-être fausse route, mais je serais porté à croire que dans une telle région, pratiquer la pêche récréative bien loin d'une autoroute serait une expérience hors du commun. De toute évidence, je ne crois pas que c'est vers cela que vous vous dirigez actuellement parce que vous n'avez pas l'impression qu'il y a là un marché. Est-ce exact?

M. Nathan Millar: C'est une bonne question. Je vous invite tous à venir ici pour faire l'expérience de la pêche...

L'hon. Lawrence MacAulay: Vous voyez ce qui se passe en Colombie-Britannique et partout ailleurs; tout le monde veut le faire et on se dispute le marché de part et d'autre. Dans votre cas, vous avez ce territoire, et rien n'est fait en ce sens, en fait.

M. Dan Lindsey: Il n'y a pas beaucoup d'obstacles importants qui empêchent de le faire. Nous n'avons pas beaucoup d'obstacles. Ce que nous avons, c'est un permis de tourisme sauvage, et les gens peuvent l'acheter. Il comporte bien peu de restrictions. Donc, si vous voulez amener des gens en excursion de pêche sur un lac isolé, très peu d'obstacles vous empêchent de le faire. Il s'agit d'obtenir un permis, qui comporte bien peu de restrictions. La seule condition, c'est que si vous voulez construire un certain nombre de pavillons, cela fait l'objet d'un examen plus approfondi.

Mais en général, on serait porté à croire que s'il y avait là un aspect très lucratif, beaucoup plus de gens se lanceraient dans ce marché. Vous avez probablement raison. Ce n'est pas ce qui s'est produit, à l'exception de ceux qui ont créé un marché plutôt rentable et qui ont réussi à attirer une clientèle surtout formée d'Européens. Il y a en effet des vols directs d'Allemagne et d'Europe à destination de Whitehorse, et je pense que cela aide beaucoup cette industrie.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup.

Le président: Merci.

Monsieur Donnelly.

M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie tous les deux de participer au comité aujourd'hui pour nous faire part de vos commentaires.

Mon collègue a posé une question au sujet de la relation du Yukon avec le Canada. Je m'intéresse aux États-Unis et à votre relation, le cas échéant, avec l'Alaska. Je me demande si vous pourriez comparer votre méthode de gestion des pêches à celle des Alaskiens. Par exemple, quelles sont les principales différences? Je comprends que votre industrie est fortement axée sur la pêche récréative tandis que celle de l'Alaska est axée sur la pêche commerciale.

Je suis aussi curieux... c'est un point qui a été soulevé au sujet de l'aquaculture. Je me demande s'il existe des différences à cet égard. Je crois comprendre que les Alaskiens ne pratiquent pas l'aquaculture. Ils sont davantage axés sur le pacage marin. En somme, pourriez-vous mettre en évidence les principales différences entre le Yukon et l'Alaska?

M. Dan Lindsey: Certainement. L'Alaska est beaucoup plus densément peuplé que le Yukon, bien sûr. L'Alaska a des industries de pêche en mer énormes, tant dans l'Arctique que dans le Pacifique. Pour l'État et les collectivités côtières, le poids économique de choses comme l'industrie de la goberge est extrêmement important.

Il n'y a pas vraiment de comparaison possible. L'Alaska est surtout axé sur l'industrie extracôtière du saumon, du flétan et de la goberge. Pour ce qui est de la gestion des milieux d'eau douce sur leur territoire, les situations auxquelles ils sont confrontés ne sont pas très différentes des nôtres. De toute évidence, ils se concentrent principalement sur les poissons marins et les poissons anadromes.

Nous traitons avec eux. Bien entendu, le saumon relève du MPO, mais en général, nous traitons avec les Alaskiens qui siègent au Comité du fleuve Yukon de façon à nous assurer qu'une quantité suffisante de poisson remonte le fleuve Yukon, selon les termes du traité, ce qui ne s'est pas produit ces quelques dernières années. Nous avons des relations de travail raisonnable avec eux, mais ils sont principalement axés sur la pêche maritime. C'est simplement beaucoup plus... L'aspect économique de ce secteur et les questions de subsistance associées à toutes les collectivités font partie intégrante de l'industrie de la pêche maritime.

Nathan a peut-être des renseignements supplémentaires sur nos liens avec l'Alaska.

• (1155)

M. Nathan Millar: En effet, je pense que Dan a raison. Je pense qu'il y a des différences fondamentales entre les activités de pêche que souhaite mener l'Alaska et celles que veut entreprendre le Yukon. Leur industrie de la pêche en mer est très importante. Dan a mentionné l'industrie de la goberge. La plus importante pêche des États-Unis a lieu en Alaska. Beaucoup de collectivités sont établies sur la côte. Elles sont très axées sur les salmonidés et d'autres poissons anadromes. Ces systèmes ont aussi tendance à être beaucoup plus productifs, en raison de l'influence de la pêche marine et de la productivité des systèmes.

Toutefois, je suis d'accord. Je pense en général que leur gestion des systèmes d'eau douce n'est pas si différente, à ma connaissance. Les systèmes que nous gérons sont semblables. Je pense qu'il y a beaucoup de similitudes. Nous avons une bonne relation avec l'Alaska. Nous avons un accord réciproque en matière de délivrance des permis, ce qui permet aux Yukonais d'acheter en Alaska un permis de pêche récréative au même prix que paierait un habitant d'Alaska, et vice versa.

Dan a mentionné le Comité du fleuve Yukon, qui a été créé en vertu du Traité sur le saumon du Pacifique, et il existe dans ce traité une annexe qui porte précisément sur la gestion du saumon dans le fleuve Yukon. Bien entendu, il s'agit d'une ressource commune. Un groupe de personnes travaille donc ensemble pour assurer la gestion de cette ressource commune.

Voilà quelques-unes des différences et des particularités.

M. Fin Donnelly: Merci beaucoup.

J'ai tout juste assez de temps pour vous poser une brève question. Encore une fois, le rapport de 2010 du ministère de l'Environnement du Yukon a été mentionné. On y indique qu'une « transition vers une gestion des réseaux hydrographiques axée sur les écosystèmes et les bassins hydrologiques » est une priorité qui guide l'orientation donnée à la gestion des pêches au Yukon.

Je me demande si vous pourriez nous indiquer, très brièvement, pourquoi cette transition était une priorité de gestion au Yukon.

M. Nathan Millar: Je pense que cela découle principalement d'un manque d'information, de lacunes dans les données. Nous avons concentré nos efforts de gestion sur les lacs, sur les grands et petits lacs faciles d'accès. Nous savons que la pêche est largement pratiquée dans les rivières. Cet aspect a tendance à être difficile à étudier, ce qui explique en partie pourquoi la gestion est axée sur les lacs.

Il s'agit en réalité d'une reconnaissance de ce manque d'information, mais aussi de l'importance de ce système sur le plan biologique. Voilà, à mon avis, la réponse courte.

M. Fin Donnelly: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur Donnelly.

Monsieur Weston.

[Français]

M. John Weston (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Il est difficile de ne pas remarquer l'enthousiasme et la fierté dont vous faites preuve par rapport à la faune, à la collaboration et aux relations fructueuses avec les Premières Nations. Je pense qu'il s'agit là d'une réputation fondée. Le Yukon est perçu comme un endroit amical où il fait bon vivre. Je pense pouvoir parler au nom de tous ceux qui sont ici lorsque je dis que nous avons hâte d'y aller.

Je tiens aussi à mentionner que nous ne sommes pas toujours vêtus d'un veston et d'une cravate.

J'ai trois questions au sujet des pratiques exemplaires. Vous avez tous les deux mentionné à maintes reprises les relations avec vos partenaires. Un des aspects que j'aime beaucoup dans le récent budget, c'est le montant de 10 millions de dollars que le gouvernement investit pour l'établissement de partenariats pour la mise en valeur des habitats. Je me demande si vous pourriez parler de certains de ces partenariats.

Deuxièmement, y a-t-il autre chose dont vous êtes particulièrement fier et dont vous voulez nous informer en ce qui a trait aux pratiques exemplaires en matière de gestion de l'habitat?

Troisièmement, nous en sommes toujours à la préparation de notre voyage. J'aimerais savoir s'il y a des endroits que nous devrions visiter et qui sont, selon vous, des modèles quant à la mise en oeuvre de ces pratiques exemplaires.

• (1200)

M. Dan Lindsey: Je vais d'abord répondre à la question sur les partenariats.

Je pense qu'en général, lorsque nous étions en train de négocier toutes ces revendications globales, nous avons été obligés de passer immédiatement de la parole aux actes. Nous devons travailler avec ces comités. Il s'agit de comités consultatifs très importants. Ce ne sont pas des conseils juridiques, mais ils ont un accès direct au ministre, et il y a un délai précis pour les réponses ministérielles. Si le ministre ne répond pas aux recommandations du conseil dans les 60 jours, nous devons mettre en oeuvre la recommandation.

Donc, manifestement, nous travaillons avec eux et nous essayons de trouver un terrain d'entente en ce qui a trait aux dispositions de ces accords qui portent vraiment sur... on y utilise la même terminologie que celle que l'on utilisait pour la conservation des stocks de poisson dans l'ancienne Loi sur les pêches. Les comités et les conseils s'assurent que nous gérons les choses de cette façon. La meilleure façon de le faire est de travailler de concert avec les Premières Nations et les conseils. Même le rapport que vous avez devant vous a été examiné par la Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques. Il a été amélioré ou modifié, et il porte le sceau d'approbation de l'organisme.

Je pense que c'est simplement une situation normale dans notre nouveau monde d'après les revendications. Nous devons travailler avec les partenaires. Pour être honnête, si nous ne le faisons pas, nous échouons, en général. Nous l'avons fait. Après les accords, nous avons essayé de faire cavalier seul par rapport à un certain nombre de choses et nous avons constaté que nous devions repartir à zéro. Donc, il y a eu un certain nombre de partenariats. Nous travaillons en étroite collaboration avec ces gens, par exemple, au sein du Comité du fleuve Yukon. Nous collaborons avec eux dans les collectivités. Nous constatons qu'il faut plus de temps pour établir des liens, et c'est un défi, mais je pense qu'en fin de compte, cela donne des résultats à plus long terme, des résultats plus durables et il apparaît évident que les gens y ont participé.

Voilà pour les partenariats.

Quant aux 10 millions de dollars, je pourrais prendre tout cela...

Des voix: Oh, oh!

M. John Weston: Je crois que le point que je voulais faire valoir, Dan, était lié au fait d'obtenir la participation de beaucoup de partenaires dans l'ensemble du pays, non pas grâce à d'énormes sommes d'argent, mais en les incitant à travailler... Et il semble que vous avez réussi à le faire de diverses façons. Avez-vous des exemples éloquentes à nous donner à cet égard?

Cela vous permettra peut-être aussi de passer à la troisième question. Y a-t-il des endroits que nous devrions visiter et nous pourrions voir cela en action?

M. Dan Lindsey: Nous pourrions certainement en informer le comité. Cela dépend du moment de votre visite. Il y a divers sites et diverses occasions pour observer les choses, mais cela dépend du moment choisi. J'ignore quand ce sera.

Si vous nous permettez d'y réfléchir, nous pourrions certainement vous informer des endroits où vous pourriez observer les audiences ou y assister, en fait. Par exemple, vous voudrez peut-être participer à l'examen d'un comité sur des questions précises concernant les pêcheries, ou agir à titre d'observateurs. C'est possible.

• (1205)

M. Nathan Millar: Je pense que si vous avez une certaine latitude par rapport à votre horaire, le mois d'août serait un moment idéal — et fort intéressant — pour nous rendre visite, en partie parce que c'est la saison du saumon.

De toute évidence, il est possible de voir des poissons d'eau douce tout au long de la saison des eaux libres, mais les saumons sont au Yukon au mois d'août. Il s'agit de certaines des plus longues remontées de saumons au monde. Ils remontent le fleuve sur 3 000 kilomètres à partir de l'océan Pacifique et les voir arriver dans les collectivités du Yukon à cette époque de l'année est une célébration de la nature, mais il s'agit manifestement d'une célébration culturelle aussi. Les gens sont très enthousiasmés de voir le poisson revenir au Yukon. Cela a une très grande importance pour eux.

À Whitehorse, ils arrivent au mois d'août, et un peu avant cette date par certaines collectivités en aval, comme à Dawson City. Je vous recommanderais de venir vers la fin d'été. C'est le moment idéal pour voir certaines espèces aquatiques.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Weston.

Monsieur Toone.

M. Philip Toone (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, NPD): Merci, monsieur le président.

Merci, encore une fois, d'être des nôtres aujourd'hui. C'est très instructif. Tout comme Lawrence MacAulay, je ne connais pas bien la région. Donc, plus nous pourrions apprendre, mieux ce sera, et je tiens à vous en remercier.

Vous avez dit tout à l'heure que les commissions de gestion des ressources halieutiques et fauniques et les Premières Nations s'inquiètent de la conservation des stocks de poisson. Pour donner suite aux observations de mon collègue, Robert Chisholm, l'année dernière, dans le cadre du projet de loi C-38, nous avons changé la définition de protection de l'habitat. Alors, si vous me le permettez, j'aimerais qu'on revienne un peu sur cette question.

Je suis d'accord avec vous lorsque vous dites qu'il y a du changement dans l'air, et je crois que c'est probablement le cas. Je sais que, le mois dernier, le MPO a envoyé un document de discussion sur les définitions en matière de protection de l'habitat. Je me demande si votre gouvernement a eu l'occasion de fournir des commentaires. Avez-vous eu l'occasion d'envoyer un document d'information au MPO à ce sujet?

M. Nathan Millar: En fait, nous sommes en train d'un préparer un. Ce sera prêt...

M. Philip Toone: Vous rendez-vous compte que la date limite pour présenter des commentaires, ...

M. Nathan Millar: ... sous peu.

M. Philip Toone: ... c'est demain?

M. Dan Lindsey: Oui. C'est exact.

M. Philip Toone: D'accord. Vous allez donc envoyer quelque chose aujourd'hui ou demain.

Des voix: Oh, oh!

M. Dan Lindsey: Nous avons déjà préparé une ébauche. Nous devons toujours agir avec précaution. C'est toujours un peu difficile, car au moment de fournir des commentaires, nous devons veiller à ce que la commission ait l'occasion de se prononcer. En fait, la commission est chargée de formuler des observations sur les mesures législatives. Il s'agit d'une disposition obligatoire dans l'entente définitive. Avant que le gouvernement présente un projet de loi, la Commission de gestion des ressources halieutiques et fauniques doit avoir l'occasion de l'examiner.

Le processus comporte une composante publique, et nous n'avons pas nécessairement l'occasion de consulter la population. Donc, l'idée d'intervenir en tant que gouvernement et de parler de changements, sans avoir obtenu les observations de la commission, nous pose problème. Nous avons parlé à la commission et nous essayons de trouver un terrain d'entente.

Je ne sais pas si cela tient debout, mais...

M. Philip Toone: Oui, je comprends, et c'est un processus tout à fait acceptable. Le problème, bien entendu, c'est que le projet de loi n'a pas encore été adopté, n'est-ce pas? Pourtant, nous avons déjà la nouvelle définition. Diriez-vous alors qu'on ne vous a pas donné assez de temps pour présenter des commentaires?

M. Dan Lindsey: En effet.

M. Philip Toone: Les diverses commissions ont-elles eu l'occasion de se prononcer là-dessus?

M. Dan Lindsey: Le délai prévu est incroyablement court, et je ne pense pas que les commissions aient eu l'occasion de faire des observations, parce que leur mandat consiste, en partie, à recueillir l'opinion de la population. Pour ce faire, elles ont besoin de temps pour consulter les habitants et entendre leurs points de vue.

M. Philip Toone: Si je puis me permettre, il serait peut-être approprié de demander au MPO de reporter l'échéance.

M. Dan Lindsey: Nous en avons certainement fait la demande dans des correspondances antérieures afin d'avoir plus de temps pour respecter les processus aux termes de l'entente définitive.

M. Philip Toone: Merci pour ces renseignements.

Je me demande également où en sont les choses sur le plan des infrastructures. Pourriez-vous nous dire quelques mots sur les ports pour petits bateaux et ce genre d'infrastructures? Je ne parle pas d'installations commerciales, mais d'infrastructures accessibles au public, comme les ports pour petits bateaux que le MPO pourrait installer.

À qui appartient cette infrastructure? Dans quel état se trouve-t-elle? Y a-t-il des demandes d'amélioration à cet égard?

● (1210)

M. Dan Lindsey: En quelques mots, la plupart des points d'accès et des ports ne sont pas gérés par le MPO. Ils sont installés soit par le gouvernement du Yukon, soit par des exploitations commerciales privées.

M. Philip Toone: Comment faites-vous alors pour contrôler la qualité des quais, si ce sont en grande partie des intérêts privés qui semblent s'occuper de leur construction? Je suppose qu'il y a des règlements et qu'on effectue des inspections pour vérifier la qualité des quais, n'est-ce pas?

M. Nathan Millar: Je pense qu'une simple description de la nature de l'accès permettrait de clarifier cette question. Il n'y a pas d'accès par voie maritime au Yukon, à l'exception du versant nord, qui n'est pas accessible par la route. L'infrastructure comprend donc essentiellement des rampes de mise à l'eau dans les lacs et, dans certains cas, peut-être un brise-lames. On trouve, à la rigueur, une rampe de mise à l'eau en gravier ou peut-être quelques lignes d'eau en béton, qui sont habituellement installées sur des terrains de camping ou dans deux ou trois marinas privées le long des rivières. Voilà en quoi consiste la nature de l'accès. Ces ports sont relativement petits, et le nombre d'infrastructures nécessaires pour en assurer la sécurité est moins important que ce dont on a besoin dans un environnement marin.

M. Philip Toone: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Madame Davidson.

Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci, messieurs, d'être des nôtres aujourd'hui.

Ma circonscription se trouve près des Grands Lacs, en aval du lac Huron; manifestement, les conditions de pêche auxquelles je suis habituée sont très différentes de ce qu'on trouve au Yukon. Ce que j'ai entendu aujourd'hui est emballant et intéressant et, comme bon nombre de mes collègues ici présents, je serais ravie de visiter le Yukon et de constater sur place certaines des merveilleuses occasions qui s'y offrent.

J'aimerais faire un bref retour sur le rapport d'étape sur les pêches au Yukon. Nous avons examiné votre rapport de 2010, et je me demande si vous répétez cet exercice tous les cinq ans ou si vous travaillez actuellement à la rédaction d'un autre rapport. À quelle fréquence publiez-vous ces rapports?

M. Dan Lindsey: C'est le premier rapport en 20 ans. Nous ne prévoyons pas d'autres rapports d'étape pour l'instant.

Notre section des pêches est un très petit groupe, mais nous établissons nos projets et, dans le cadre du processus public, nous indiquons les activités sur lesquelles nous comptons travailler durant l'année et nous les classons par ordre de priorité. Nous faisons part de ces renseignements aux commissions et aux conseils, et nous démontrons la raison pour laquelle nous menons ces activités.

Comme vous pouvez l'imaginer, nous recevons beaucoup de demandes de travaux liés aux pêches sur l'ensemble du territoire. Nous avons donc adopté un processus d'établissement des priorités, comme toute autre administration. Nous faisons rapport à la commission chaque année. Il ne s'agit pas d'un rapport précis sur l'état des pêches. La commission reçoit plutôt un bilan des intérêts halieutiques et fauniques. Nous lui rendons compte annuellement de ce que nous avons fait, et nous soulignons les différents projets et activités.

Mme Patricia Davidson: J'ai trouvé intéressant ce que vous avez dit au sujet de la réduction du nombre de pêcheurs non résidents et du manque de participation des jeunes. Je sais que vous en avez glissé un mot tout à l'heure, mais vous avez également parlé des 23 lacs alevinés et des remises à l'eau d'alevins. À ce sujet, vous avez fait allusion à un événement communautaire qui a attiré de nombreux jeunes participants. Cette mesure fait-elle partie de votre stratégie visant à renverser la tendance à la baisse de la participation des jeunes, ou s'agit-il d'une activité qui existe depuis longtemps?

● (1215)

M. Nathan Millar: J'aimerais bien m'en attribuer le mérite, car cet effort s'inscrit dans la lignée d'une stratégie très ciblée, mais la vérité est qu'il s'agit d'une pratique générale. Nous essayons de faire participer la collectivité et les jeunes. C'est un sujet qui passionne vraiment les jeunes. Cette activité existe depuis assez longtemps.

Relativement à la tendance à la baisse du nombre de pêcheurs non résidents, cela s'est fait très graduellement. Je tiens à le souligner. Il n'y a pas eu de déclin abrupt. Nous nous inquiétons de l'avenir à cause des tendances observées en ce qui concerne l'âge moyen des pêcheurs, mais nous n'avons pas encore commencé à en voir les effets.

Ces renseignements se sont avérés très utiles pour faire des prévisions. À mon avis, la composante en matière d'éducation et de participation prendra de plus en plus d'importance dans le cadre de tous nos programmes. À l'avenir, il sera également de plus en plus important d'avoir un nombre accru de programmes qui s'adressent exclusivement aux jeunes, pour leur enseigner à pêcher à la ligne et les encourager à s'adonner à cette activité.

M. Dan Lindsey: À cela s'ajoutent des initiatives comme la fin de semaine de pêche en famille, durant laquelle on n'a pas besoin d'avoir un permis de pêche en tant que tel. Des agents de conservation ou des agents des pêches viennent aider les jeunes à pêcher. Cette activité a été très bien accueillie. C'est une mesure positive, car elle a permis de rassembler certains des responsables de l'exécution et de la surveillance.

Les taux de participation partout au Yukon ont été très élevés dans le cadre de ces événements. Un agent ou un biologiste des pêches se trouve sur les lieux pour montrer au gens comment pêcher. Il y a beaucoup de programmes de ce genre. On en trouve dans le Sud, ainsi qu'aux États-Unis et en Alaska. Ces programmes visent à maintenir cet engagement, et nous essayons de reproduire certains d'entre eux.

Le président: Merci, madame Davidson.

Monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je ne veux pas trop m'étendre sur le sujet, mais j'aimerais tout simplement savoir... Peut-être que je n'ai pas accordé assez d'attention à la discussion, mais que cherchez-vous à atteindre? Mme Davidson vous a posé des questions sur la pêche récréative, et vous avez dit que c'est pour les gens locaux. La population locale s'adonne-t-elle à la pêche commerciale ou à la pêche récréative? Ou s'agit-il de placer les pêcheurs prospères dans des villégiatures et ce genre de choses?

Quelle est la vision à long terme pour injecter de nouveaux fonds dans le secteur des pêches? Je sais que nous en avons beaucoup parlé. Est-ce que je fais fausse route?

M. Dan Lindsey: C'est une question intéressante, parce que je crois qu'en vertu de notre nouveau... Je dis toujours que c'est nouveau parce que je faisais partie de l'équipe de négociation, mais c'est différent. L'intérêt premier de la plupart des habitants du Yukon est de s'assurer que les stocks de poisson sont en bonne santé. Je crois que c'est une préoccupation universelle.

En deuxième lieu, il faut s'assurer qu'il y a assez de poissons pour les collectivités. Certaines personnes qualifieront cela de pêche récréative, mais de nombreuses collectivités dépendent énormément du poisson, qu'il s'agisse du poisson d'eau douce ou du saumon. Alors, je dirais que le deuxième intérêt consiste à s'assurer que ces possibilités sont là et que les gens peuvent toujours se nourrir d'aliments traditionnels et profiter de la pêche. C'est, à mon avis, le deuxième objectif.

L'aspect commercial vient en troisième lieu. Il y a une forte demande d'activités commerciales au Yukon, surtout en ce qui concerne le premier ou le deuxième point que je viens de mentionner.

Voilà donc, en somme, ce que visent la plupart des Yukonnais.

•(1220)

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup.

M. Nathan Millar: J'aimerais ajouter une observation à ce que Dan a dit. Cette question relève aussi du mandat des gestionnaires des pêches au Yukon. Notre mandat consiste vraiment à assurer la durabilité continue des ressources pour n'importe quel type de pêche.

Notre mandat n'englobe pas le développement économique des pêches. À mon avis, c'est ce qui distingue le rôle du gouvernement du Yukon de celui de beaucoup d'autres organismes provinciaux. D'après mes entretiens avec mes collègues de la côte Est, je dirais que c'est vraiment une de leurs tâches principales. Notre tâche ici concerne principalement la gestion des ressources. Cela comprend, en partie, la gestion des industries, mais notre objectif principal est la durabilité des ressources plutôt que le développement économique.

L'hon. Lawrence MacAulay: Au fond, une bonne partie de cette activité sert de source d'alimentation pour la population — ai-je raison?

M. Nathan Millar: Vous voulez dire la pêche récréative?

L'hon. Lawrence MacAulay: Oui.

M. Nathan Millar: En fait, c'est intéressant. Nous avons effectué des études, dans le cadre desquelles nous avons demandé aux gens de nous dire pourquoi ils s'adonnent à la pêche. Les cinq réponses les plus souvent mentionnées n'ont rien à voir avec l'idée d'attraper du poisson aux fins de subsistance. C'est plutôt lié au fait d'être dehors, de passer du temps avec sa famille et de se détendre. La pêche récréative est légèrement plus complexe que le simple fait de

capturer du poisson pour la consommation. Les gens qui s'y adonnent acquièrent toutes ces autres valeurs et expériences.

L'hon. Lawrence MacAulay: Oui, j'en suis conscient.

Je ferais mieux de poursuivre. C'est intéressant, mais passons à un autre point.

En ce qui concerne les Premières Nations, vous assurez une cogestion avec elles. Pourriez-vous dresser un bilan de la situation?

M. Dan Lindsey: D'accord.

En gros, les ententes énoncent les droits d'une Première Nation. La revendication globale en question a permis de créer des commissions et des conseils pour accroître leur contribution à la gestion générale des pêches. Quand nous travaillons avec les Premières Nations, leurs droits sont établis dans les traités, mais les commissions et les conseils sont conçus pour informer les gestionnaires de la situation et, à certains égards, pour orienter les activités en matière de gestion. Ce sont des organismes distincts. Ils ne sont pas représentatifs des Premières Nations. Il s'agit uniquement d'une poignée de gens qui ont été nommés par les Premières Nations ou par le ministre. Au début, nous avons eu du mal avec cette notion. Toutefois, dans l'ensemble, cette approche donne le ton à l'orientation qu'empruntent les gestionnaires, selon les renseignements et les commentaires fournis par les commissions et les conseils.

Autrefois, c'est le gouvernement du Yukon qui décidait ce qu'il allait faire avec les pêches et quel type de projet de loi il allait présenter; ce n'est plus le cas maintenant. Nous devons respecter les organismes qui ont été mis sur pied et tenir compte de certaines de leurs directives. Cette démarche a certes influé sur la façon dont le Yukon gère les pêches.

Le président: Merci, monsieur MacAulay.

Monsieur Chisholm.

M. Robert Chisholm: Merci, messieurs.

J'aimerais poursuivre un peu la discussion dans la même veine. D'après ce que vous venez de dire, nous gérons les pêches surtout du point de vue de la durabilité des ressources pour permettre aux habitants de se nourrir, plutôt qu'en fonction du développement commercial ou économique. C'est intéressant.

Un des points que je voulais soulever, c'est que nous avons reçu, il y a quelques semaines, des hauts fonctionnaires du MPO qui nous ont parlé des pêches du Nord. J'ai entre autres retenu que leurs activités s'articulaient autour de priorités, à savoir la pêche de subsistance, la pêche récréative et, enfin, la pêche commerciale. J'essayais de comprendre ce que cela signifiait. Vous venez de mettre le doigt sur l'essentiel.

Permettez-moi de passer à autre chose. Vous avez également parlé de la relation des Premières Nations et du gouvernement du Yukon avec les commissions et les conseils qui gèrent les pêches. Ce doit être un processus fort intéressant. Pourriez-vous nous dire quelques mots sur le processus de gestion de ces activités en gardant cet objectif à l'esprit?

•(1225)

M. Dan Lindsey: Il y a eu une courbe d'apprentissage: nous avons tous dû nous adapter à la création des commissions et des conseils, dont le nombre a augmenté à mesure que chaque entente définitive des Premières Nations était conclue.

De façon générale, il a fallu passer d'un point de vue scientifique ou biologique des pêches à une dimension beaucoup plus humaine, à défaut d'un meilleur terme, ou à des questions qui relèvent des sciences sociales. Nous n'y étions pas tellement préparés. Nous avons dû acquérir ces compétences petit à petit et travailler avec des groupes qui, collectivement, exercent une forte influence. Il ne fait aucun doute que cette approche a rendu plus long notre délai de planification. Toutefois, à long terme, une fois le processus terminé, on jouit de l'acceptation des collectivités et de la population. Du point de vue territorial, ce sont les gens qui nous intéressent.

Nous avons pris des mesures dynamiques; c'est certain. Au bout du compte, les gouvernements des Premières Nations ont toujours la possibilité de travailler directement avec le ministre; chacun de leurs ministres peut collaborer avec le ministre territorial. Les commissions et les conseils sont des entités distinctes. Ils ne représentent ni le gouvernement ni la Première Nation, mais ils rassemblent les Premières Nations et d'autres intervenants pour essayer de cerner les préoccupations. Ils font parfois ce travail eux-mêmes. Dans certains cas, nous leur présentons des enjeux et nous leur disons: « Voici nos défis. Voici notre dilemme. Voici ce à quoi nous faisons face. Qu'en pensez-vous? »

À nos yeux, cela a bien fonctionné, mais il ne s'agit en aucun cas d'un processus simple. Au final, je crois que c'est mieux que le processus antérieur, qui était de nature arbitraire et inflexible.

M. Robert Chisholm: Je trouve cela intéressant. Comme je l'ai dit au début, je viens de la Nouvelle-Écosse. Je suis le porte-parole en matière de pêches de l'opposition officielle. Je m'occupe de la question des petits bateaux de pêche au large de la côte de l'Atlantique depuis 20 ans.

Le processus de gestion des consultations avec les intervenants a besoin de beaucoup d'améliorations. J'ai trouvé particulièrement intéressante la façon dont votre système fonctionne et je suis curieux d'en savoir plus pour que nous puissions concevoir un meilleur système dans notre secteur des petits bateaux de pêche, ce qui permettrait une participation accrue et favoriserait un sentiment d'appropriation à l'égard des décisions — des décisions qui sont prises, on l'espère, dans l'intérêt des pêches durables.

M. Nathan Millar: Un autre avantage d'un système comme celui-ci est que la responsabilité de cerner les problèmes ou les enjeux n'incombe plus uniquement à l'organisme de gestion. Maintenant, on demande à tous ces gens, qui connaissent bien les ressources et qui habitent sur les terres, de déclarer tout problème qu'ils constatent et d'indiquer si des mesures doivent être prises pour y remédier. De ce point de vue-là, le système dans lequel nous travaillons présente un véritable composant à valeur ajoutée.

M. Robert Chisholm: Merci.

Le président: Merci, monsieur Chisholm.

Allez-y, monsieur Woodworth.

• (1230)

M. Stephen Woodworth (Kitchener-Centre, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être des nôtres aujourd'hui.

Je vais commencer par des questions que je considère comme étant assez simples — j'ignore les réponses, mais je suis sûr que vous les connaissez. Tout d'abord, si je regarde la carte, il me semble que sur la rive nord du Yukon, il y a la mer de Beaufort. Est-ce exact?

M. Dan Lindsey: Oui, c'est exact.

M. Stephen Woodworth: D'accord.

On ne trouve pas, me semble-t-il, un grand port ou un point d'entrée, du Yukon vers la mer de Beaufort. Je me demande si le secteur des pêches a une présence quelconque dans la mer de Beaufort ou s'il s'agit exclusivement de pêche en eau douce.

M. Dan Lindsey: Notre obligation juridique, c'est la pêche en eau douce. Il y a certes eu des discussions sur la pêche hauturière, particulièrement dans la mer de Beaufort. Or, ce n'est pas accessible par la route; donc, l'activité se déroule actuellement, en grande partie, dans le delta, à Inuvik, à Tuktoyaktuk et à Aklavik, et dans certaines des collectivités d'Inuvialuit et de Gwich'in qui pêchent là-bas. Il y a très peu de sites portuaires adéquats au large des côtes du Yukon, à l'exception peut-être de l'île Herschel, qui se trouve entre le parc national Ivvavik et le parc territorial Herschel Island.

Quoi qu'il en soit, c'est la région qui connaît certaines des tendances climatiques les plus chaudes; dans certains cas, on observe un réchauffement de près de six degrés, si je ne me trompe pas. C'est probablement l'une des régions dans le monde qui subissent des changements de températures les plus élevées; voilà pourquoi il n'y a pas beaucoup de glaces là-bas. En fait, on commence à y voir des saumons — des saumons quinnat et, je crois, des saumons coho. Ces poissons n'ont jamais existé là-bas. Ils contournent peut-être la mer de Béring.

Mais encore une fois, la partie extracôtère ne fait pas partie de notre mandat.

M. Stephen Woodworth: Peu importe le mandat, j'ai l'impression qu'il n'y a pas beaucoup d'habitants du Yukon qui s'adonnent à la pêche hauturière. Est-ce exact?

M. Dan Lindsey: C'est exact.

M. Stephen Woodworth: On parle donc vraiment de pêche en eau douce, n'est-ce pas?

M. Dan Lindsey: C'est ça.

M. Stephen Woodworth: Très bien.

En ce qui concerne le rôle du MPO dans la protection de l'habitat, pouvez-vous me dire s'il y a eu des problèmes ou des enjeux importants en la matière au cours des six ou sept dernières années dans le secteur des pêches au Yukon? Ou tout s'est-il bien passé?

M. Nathan Millar: Je dirais que les principales menaces pour l'habitat sont l'exploitation minière — l'extraction de roches dures et de placers —, les projets hydroélectriques et, dans une certaine mesure, la construction de routes.

Le gouvernement du Yukon, Pêches et Océans Canada et le Conseil des Premières nations du Yukon ont convenu, il y a quelques années, d'élaborer un nouveau système pour la gestion de l'exploitation des placers au Yukon, mais en particulier les impacts de l'exploitation des placers sur le poisson. À titre de précision, parce que je suis sûr que les gens se demandent en quoi consiste l'exploitation des placers, il s'agit d'un type d'exploitation de gisements d'or dans lequel on n'utilise pas de produits chimiques. On se sert plutôt de l'eau et de la gravité pour extraire l'or, d'habitude à partir des lits de cours d'eau. Ces projets sont généralement de plus petite envergure que les mines Giant ou les mines à ciel ouvert, dont vous avez sans doute vu les photos, mais ils ont tendance à se dérouler directement dans l'habitat du poisson ou tout près de là.

Ce système...[Note de la rédaction: Difficulté technique]... en place depuis maintenant des années.

M. Stephen Woodworth: Je suis désolé, mais je n'ai pas compris ce que vous venez de dire. Ce système, qui est le fruit d'une collaboration, est-il maintenant en place pour l'exploitation des placers?

M. Nathan Millar: C'est exact, oui. Le ministre des Pêches et des Océans a accordé des autorisations pour permettre des activités d'exploitation des placers dans différents cours d'eau. Il y a une série de règles et de conditions qui s'appliquent à ces exploitations.

M. Stephen Woodworth: Le Yukon dispose-t-il de ses propres procédures d'évaluation environnementale pour les mines ou les projets hydroélectriques?

• (1235)

M. Nathan Millar: Oui, nous en disposons certainement. La Loi canadienne sur l'évaluation environnementale s'applique un peu partout au Canada. Nous avons une loi spécifique pour le Yukon, appelée la LEESY ou la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon. Elle prévoit un processus très semblable, mais aussi différent; il s'agit d'un processus très rigoureux, qui exige une évaluation environnementale de tous les projets qui ont un impact sur les terres et les eaux au Yukon.

Le Yukon a donc son propre système de réglementation en matière d'évaluation environnementale.

M. Stephen Woodworth: Excellent. Merci beaucoup, messieurs.

Le président: Merci, monsieur Woodworth.

Allez-y, monsieur Kamp.

M. Randy Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci, messieurs Lindsey et Millar, d'avoir pris le temps d'être avec nous aujourd'hui.

Je viens de la Colombie-Britannique, mais j'ai été au Yukon à plusieurs reprises. C'est un endroit merveilleux. En fait, j'y étais il y a à peine deux ou trois semaines.

La Loi sur les pêches, bien entendu, fait maintenant référence aux pêches commerciales, récréatives et autochtones. Chacun de ces termes est défini dans la loi, après l'adoption du projet de loi C-38. Dans votre rapport, vous parlez des pêches commerciales, récréatives, intérieures et de subsistance. Je me demande si vous pouvez clarifier brièvement le sens de ces termes. Je pense que nous ne connaissons pas bien les pêches nationales et les pêches de subsistance. L'expression « pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles » s'applique-t-elle au Yukon?

M. Nathan Millar: En somme, nous utilisons l'expression « pêches de subsistance » pour désigner les pêches autochtones. Les deux sont plus ou moins interchangeables. Toutefois, nous faisons une distinction entre les pêches intérieures, c'est-à-dire les pêches pratiquées en vertu de permis, et les pêches de subsistance, c'est-à-dire les pêches pratiquées en vertu des droits issus de traités autochtones. Les pêches intérieures, pour leur part, sont habituellement pratiquées par des non-Autochtones pour leurs propres besoins en poisson. Cependant, il s'agit de pêches à des fins alimentaires, que nous distinguons des pêches récréatives.

Je ne suis pas un spécialiste en la matière, mais d'après ce que je crois comprendre — et Dan, vous pouvez peut-être apporter des précisions à ce sujet —, l'expression « pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles » désigne les pêches aux termes des ententes définitives qui sont signées; il s'agit donc de documents de niveau constitutionnel. Ils précisent les droits des Autochtones à la pêche au Yukon. Alors, tous les membres d'une Première Nation ont des droits

à la pêche qui sont enchâssés dans ces ententes définitives. Dans la plupart des cas, ces droits sont différents de ceux liés à la pêche alimentaire, sociale et rituelle, puisque les ententes définitives ne s'y appliquent pas. Bref, ces droits sont reconnus dans les documents d'ententes définitives qui permettent la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles.

M. Randy Kamp: Les gens ont le droit de pêcher en vertu de ces ententes définitives. Ont-ils le droit de vendre du poisson en vertu des ententes?

M. Dan Lindsey: Je peux répondre à cette question. L'entente autorise essentiellement le commerce entre les membres d'une Première Nation. Ils ne peuvent pas vendre les produits pour un gain commercial sur un marché public ou de façon séparée pour ce qui serait normalement considéré comme un partage. Par conséquent, les ententes reconnaissent ce fait. On y fait d'ailleurs référence dans une disposition qui porte sur les pêches commerciales. Comme avantage économique, les membres d'une Première Nation ont l'occasion de recevoir 26 p. 100 des permis de pêche commerciale, après une période de transition. Cette disposition ne faisait pas partie du chapitre sur les ressources halieutiques et fauniques, mais de celui sur les avantages économiques.

Je pense qu'en général, au Yukon, il y a une distinction assez claire entre la pêche commerciale et la pêche de subsistance. Dans le cas de la pêche de subsistance, en grande partie, nous n'avons jamais eu de problèmes concernant la vente. Il y a un peu de troc et de commerce entre les membres des Premières Nations, mais ce n'est pas une grande composante.

• (1240)

M. Randy Kamp: D'accord. J'ai une dernière question, après quoi je crois que mon temps de parole sera écoulé.

Vous n'avez pas brossé un tableau très rose de la pêche commerciale au Yukon. En fait, dans votre rapport, vous dites qu'elle représente un extrant économique d'environ 65 000 \$, tel que mesuré en 1986, et vous ajoutez que ce chiffre a diminué depuis. Ce secteur ne paraît pas très solide.

Vous parlez des lacs où l'on pratique la pêche commerciale. Vous avez semblé dire qu'il existe des tensions dans ce secteur parce qu'il n'y a pas assez de poisson, etc. Avez-vous élaboré une politique officielle selon laquelle les pêches récréatives ont prévalence sur la pêche commerciale? Comment gérez-vous le chevauchement? Je suppose que c'est la question fondamentale à se poser.

M. Dan Lindsey: Je vais fournir une réponse générale, et Nathan pourra ajouter des observations, le cas échéant.

D'abord, les lacs du Nord n'ont pas la même productivité que les lacs dans les régions du Sud. Si vous avez été dans le Nord, vous savez que les lacs sont comparativement peu productifs. Les taux de croissance y sont très lents. Le rapport entre le nombre de jours où les lacs sont libres de glace et le nombre de jours où ils sont couverts de glace est considérable. Ainsi, nos lacs ne correspondent pas du tout à vos critères de productivité.

Par ailleurs, pour répondre à votre deuxième question, à mon avis, et ce n'est pas coulé dans le béton... D'abord et avant tout, la priorité est accordée à la pêche de subsistance. Il n'y a aucun doute là-dessus. Quant aux besoins en matière de pêche récréative, c'est-à-dire les intérêts des habitants du Yukon en ce qui concerne l'alimentation ou la possibilité de pêcher, les commissions et les conseils se sont prononcés à ce sujet de façon implicite, mais ils n'ont pas élaboré de politique officielle. Si on avait à analyser toutes leurs recommandations et observations, on verrait que la pêche récréative constitue la deuxième priorité, suivie de la pêche commerciale.

M. Randy Kamp: Merci beaucoup. Je vous en suis reconnaissant.

Le président: Merci, monsieur Kamp.

Messieurs, je tiens à vous remercier, au nom du comité, d'avoir pris le temps de répondre à nos questions et de nous avoir éclairés sur certains des enjeux auxquels vous faites face au Yukon. En tout cas, nous sommes ravis de votre offre de prendre les dispositions

nécessaires pour une visite éventuelle du comité. Je suis sûr que notre greffier communiquera avec vous, dès que cette décision sera prise.

Encore une fois, au nom du comité, je vous remercie infiniment d'avoir pris le temps de témoigner devant nous aujourd'hui. Nous avons pris bonne note des renseignements que vous nous avez fournis.

Allez-y, monsieur Lindsey.

M. Dan Lindsey: Merci. Nous attendons avec impatience votre visite parce que vous aurez ainsi l'occasion de passer quelques jours sur les lacs et de voir par vous-mêmes le type d'expérience qu'on peut y vivre.

Le président: Merci.

Comme il n'y a pas d'autres points à l'ordre du jour, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>